

Pour diffusion immédiate

Le 3 juillet 2007

numéro 07-140

## **Les vineries et les distilleries reçoivent le feu vert**

WHITEHORSE – Le ministre responsable de la Société des alcools du Yukon, M. Jim Kenyon, a annoncé aujourd’hui que des modifications ont été apportées à la *Loi sur les boissons alcoolisées* et à son règlement d’application, de manière à permettre à des entreprises yukonnaises de fabriquer des vins et des spiritueux, de même que des liqueurs.

« La fabrication locale de boissons alcoolisées peut stimuler le développement économique et favoriser l’essor des petites entreprises liées à l’industrie touristique », estime M. Kenyon. « Le Yukon produit d’excellentes bières; alors, pourquoi pas des vins et des spiritueux? Nous espérons que cette modification législative encouragera la création de petites entreprises et sera un incitatif pour les entrepreneurs yukonnais. »

Cette modification fait suite aux demandes présentées par des gens d’affaires et des entreprises du Yukon, qui désiraient voir changer la loi de façon à pouvoir fabriquer localement des vins et des spiritueux. Les fabricants sont assujettis aux mêmes règles et règlements que les brasseurs, y compris aux lois fédérales, et ils sont tenus de se procurer les licences et permis nécessaires avant de fabriquer et de vendre leurs produits.

La promotion des petites entreprises, du commerce et de l’investissement fait partie des priorités du gouvernement. Cette modification à la *Loi* devrait favoriser la création d’entreprises et d’emplois, et élargir la gamme de vins et de spiritueux offerts au Yukon.

La modification va dans le sens des besoins exprimés par les consommateurs dans un sondage sur le service à la clientèle mené l’automne dernier, dans lequel ils avaient dit souhaiter qu’une plus grande sélection de produits soit offerte. « La Société des alcools du Yukon anticipe avec plaisir le moment où elle pourra mettre sur les tablettes de ses magasins plus de produits locaux », a ajouté M. Kenyon.

La Société des alcools a préparé, à l’intention des entrepreneurs éventuels, un feuillet d’information qu’on peut se procurer dans les magasins d’alcools ou en ligne au [www.ylc.yk.ca](http://www.ylc.yk.ca).

-30-

Renseignements :

Albert Petersen  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[albert.petersen@gov.yk.ca](mailto:albert.petersen@gov.yk.ca)

Nathalie Harwood  
Communications  
Société des alcools du Yukon  
867-667-5075  
[nathalie.harwood@gov.yk.ca](mailto:nathalie.harwood@gov.yk.ca)